DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

Mairie de :
LAROQUE DES ALBERES
20 Rue Raymond Carbonneil
66740 Laroque des Albères
Tél : 04.68.89.21.13
Fax : 04.68.95.42.58

Commune de Laroque des Albères

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Révision générale n°1

Document graphique du règlement ("village")

Echelle : 1/2500ème

Chargé d'étude :
ADELE SFI URBANISME
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél : 04.66.64.01.74
E-mail :
adelesfi@wanadoo.fr

Plan cadastral, source :
DGFiP © 2018-DXF CC43
Droits de l'Etat réservés ®

Système de coordonnées utilisé :
RGF93 - Projection Lambert 93

Avec le concours de :
SPI GRAPHIC
Société de services
Plans Informatisés
Tél : 04.67.12.04.63
Mobile : 06.99.04.58.30
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

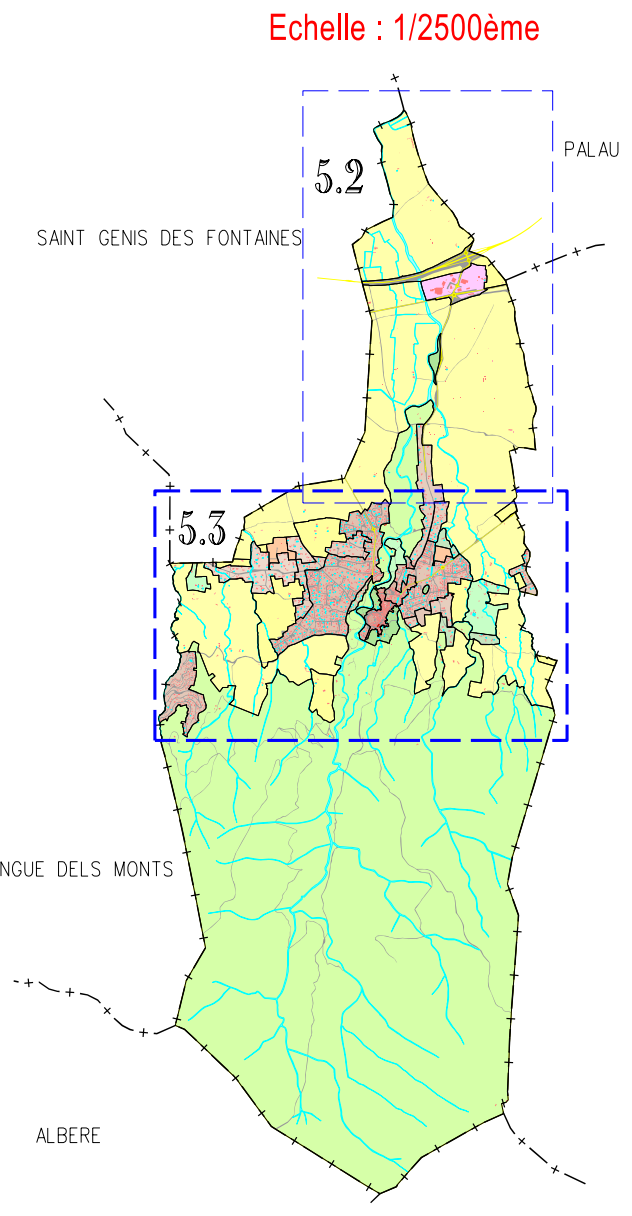

5.3

Ref : lda093plu18_d25b
20 février 2019

Approbation du PLU : DCM du 26 mars 2013
1ère modification simplifiée : DCM du 18 décembre 2013
2ème modification : DCM du 29 mars 2017
Arrêt de la révision générale n°1 : DCM du 31 juillet 2018
Approbation de la révision générale n°1 : DCM du 15 mars 2019

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'anomalie, d'erreur, de manque. Les plans sont réputés être vus, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant reproduction.

LEGENDE

1. Prescriptions édictées par le PLU

- ▭ Limite de zone ou de secteur.
- ▨ ① Emplacement réservé
- ▭ Périmètre faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ★ ● Elément de patrimoine à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier
- ▨ Secteur à protéger pour des motifs d'ordre écologique (préservation, maintien ou remise en état des continuités écologiques)
- 75m 75m Recul minimum obligatoire des constructions par rapport aux voies
- 10m Recul minimum obligatoire des constructions par rapport aux limites séparatives

2. Prescriptions reportées sur le PLU

- ▭ Parties du territoire communal soumises aux dispositions de la "Loi Montagne" (J.O. du 7 mai 1976)
- ▨ Canal des Albères : canal principal
- ▨ Canal des Albères : Réseau secondaire
- ▨ Canal de Palau del Vidre : canal principal

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF) :

Report indicatif du fait de la transformation pour adaptation au fond de plan cadastral
Se reporter aux plans détaillés, joints en annexe du P.L.U. : annexe n° 6.3 (PPRN) et 6.4 (PPRIF)

- PPRN Enveloppe des zones de risque du PPRN (voir détail en annexe 6.3)
- PPRIF Enveloppe des zones de risque du PPRiF (voir détails en annexe n°6.4